

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET DES QUESTIONS

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**CHARGÉE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DES MATIÈRES BICULTURELLES, DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET
DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE ALGEMENE ZAKEN

**BELAST MET DE BEGROTING, HET OPENBAAR AMBT, DE EXTERNE BETREKKINGEN,
DE GELIJKE KANSSEN, DE BICULTURELE AANGELEGENHEDEN, HET IMAGO VAN BRUSSEL EN
DE BURGERPARTICIPATIE**

RÉUNION DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021

VERGADERING VAN MAANDAG 13 SEPTEMBER 2021

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : M. Rachid Madrane, président.

[107]

QUESTION ORALE DE M. LUC VANCAUWENBERGE

À M. SVEN GATZ, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA PROMOTION DU MULTILINGUISME ET DE L'IMAGE DE BRUXELLES,

concernant "la réforme de la fiscalité automobile".

[109]

M. Luc Vancauwenberge (PTB).- Ce dossier a évolué depuis le dépôt de ma question en juin dernier. Je la poserai cependant telle qu'elle avait été formulée à l'époque.

Dans la presse, nous avons pris connaissance du plan de votre gouvernement pour sortir du diesel et de l'essence en 2030 et 2035. On a pu y lire ce qui suit : "Une réforme globale de la fiscalité automobile visera à améliorer la qualité de la vie urbaine et le régime actuel de taxes de circulation sera revu en lien avec les objectifs de la zone de basses émissions. S'appuyant sur la technologie, ce nouveau régime visera l'ensemble des véhicules circulant à Bruxelles."

La taxe de mise en circulation sera donc modulée en fonction des normes appliquées pour la zone de basses émissions (LEZ) et en fonction de l'usage du véhicule, en vue de limiter la congestion automobile, en particulier aux heures de pointe. Cela ressemble fortement à une nouvelle version - en catimini - de la très contestée taxe kilométrique.

En séance plénière du 25 juin 2021, en réponse à une question d'actualité, le ministre-président Rudi Vervoort a déclaré : "Nous avons donc encore un peu de temps pour adapter notre fiscalité aux décisions qui viennent d'être prises. Si nous constatons une érosion de nos recettes fiscales, nous prendrons les mesures nécessaires en temps voulu, soit en modifiant le régime des taxes, soit en réduisant nos dépenses."

[111]

Cette réforme est-elle prévue pour l'actuelle législature ? Selon quel calendrier ?

Quels sont les principes essentiels de la réforme que vous avez annoncée ? Qu'est-ce qui la différencie du volet "taxe" contenu dans le projet Smart Move ?

Le ministre-président affirmait le 25 juin 2021 au parlement : "Si nous constatons une érosion de nos recettes fiscales, nous prendrons des mesures". S'agit-il de l'érosion de la taxe actuelle de circulation et de mise en circulation, ou de la situation budgétaire en général ?

[113]

M. Sven Gatz, ministre.- Avant de nous attarder sur les accords de majorité de 2024 et de 2029, rappelons que l'accord de majorité actuel prévoit notamment que : "La fiscalité automobile doit être repensée afin de permettre un meilleur usage de la voiture tout en s'assurant que cette réforme n'ait pas d'impact social négatif. La fiscalité automobile est un outil qui sera mobilisé afin d'atteindre les objectifs portés par la Région dans le cadre du plan national énergie-climat (PNEC) 2021-2030.

À cet effet, le gouvernement réaffirme son souhait de conclure un accord de coopération entre Régions visant à mettre en œuvre une tarification kilométrique intelligente des véhicules légers sur la zone métropolitaine ou l'ensemble du territoire national. L'introduction d'une telle tarification doit supprimer et remplacer la taxation actuelle."

Il ne s'agit donc aucunement de travailler en catimini à une taxe kilométrique, celle-ci étant explicitement prévue dans l'accord de majorité actuel. Différentes administrations régionales y travaillent d'ailleurs depuis le début de cette législature.

Ainsi, pas moins de trois projets d'ordonnance sont actuellement soumis au Conseil d'État, dont nous devrions recevoir les avis dans le courant du mois d'octobre. Il s'agit d'un projet d'ordonnance établissant une taxe de lutte contre la congestion du trafic automobile, d'un deuxième projet instaurant un tarif zéro en matière de taxe de circulation annuelle et d'un troisième maintenant la taxe de mise en circulation uniquement pour les plus grosses cylindrées.

[115]

Sur la base de ces avis, les discussions avec le pouvoir fédéral et les autres Régions au sein du Comité de concertation et les différents groupes de travail reprendront sur ce projet, plus connu sous le nom de Smart Move. Bref, ce n'est plus un secret pour personne, le gouvernement bruxellois souhaite réformer la taxation automobile régionale pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain, et je pense plus particulièrement à la congestion et la pollution de l'air. Il convient cependant d'observer que la seule fiscalité automobile ne résoudra pas tous les problèmes du monde et qu'elle n'est pas en mesure d'effacer toutes les inégalités sociales.

Quant aux recettes fiscales, il est clair que lorsque certains véhicules - qui génèrent aujourd'hui des recettes fiscales importantes de l'ordre de quelque 200 millions d'euros par an - ne pourront plus circuler en ville, il faudra en tenir compte. Nous ne ferons en temps utile et en fonction de nos besoins financier.

Au début de ma réponse, j'ai mentionné les accords de majorité des prochaines législatures. Gouverner, c'est autant que possible prévoir, en effet, mais je dois vous avouer que j'ignore de quoi sera fait l'accord de majorité de 2024 et encore plus celui de 2029. Pour l'instant, nous travaillons surtout à la mise en œuvre de l'accord actuel, dont je vous ai rappelé les grandes lignes.

Le monde change. Le parc automobile évolue. Certaines taxes deviennent obsolètes, la technologie permettra de taxer différemment et de changer des comportements souvent un peu irrationnels. Voyons surtout cela comme une opportunité, cher collègue.

[117]

M. Luc Vancauwenberge (PTB).- Une étude de la Ligue des familles publiée aujourd'hui confirme que la taxe kilométrique sera surtout supportée par les familles. Vous le savez, c'est la raison pour laquelle M. Vervoort a déclaré il y a quelques jours que selon lui, la taxe kilométrique ne verrait pas le jour sous cette législature. Nous sommes en effet trop proches des prochaines élections.

Vous êtes plus hésitant et je vous ai entendu dire que cette taxe avait une chance sur deux de voir le jour. Dans l'intervalle, vous investissez toutefois 68 millions d'euros dans un projet qui ne verra peut-être pas le jour - ou en tout cas pas sous cette législature -, alors que les besoins sociaux sont importants. Cet argent public pourrait être consacré aux logements sociaux. Je trouve que votre attitude manque de cohérence.

- *L'incident est clos.*

[121]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW CIELTJE VAN ACHTER

AAN DE HEER SVEN GATZ, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT, DE PROMOTIE VAN MEERTALIGHEID EN VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL,

betreffende "de budget.brussels-website".

[123]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- Bij aanvang van de zomer ging budget.brussels live. Op die website krijgt de burger een eenvoudig overzicht van de uitgaven en de ontvangsten van de Brusselse overheden.

Via Statistiek Vlaanderen biedt ook de Vlaamse overheid zo'n overzicht. Ik juich het project uiteraard toe. Dankzij dit soort initiatieven kunnen burgers immers eenvoudig nagaan waar de brede prioriteiten van de Brusselse overheden liggen en hoe ze jaar na jaar evolueren.

Ook de vergelijking met andere bestuursniveaus kan eenvoudig gemaakt worden. Zo kunnen burgers bijvoorbeeld zien dat Brussel systematisch meer dan 20% van zijn budget aan de algemene werking van de Brusselse overheden wijdt, terwijl Vlaanderen daar slechts een kleine 14% van zijn uitgaven aan besteedt.

Ik schaar mij dus volledig achter het doel om de Brusselse begrotingen toegankelijker te maken. Toch zijn er een aantal aspecten van de budget.brussels-website die vragen oproepen.

Het grootste gebrek is de wijze waarop de uitgaven van de gemeenschappen worden weergegeven. Ik neem even het voorbeeld van onderwijs. Op budget.brussels zien we dat 6,3% van de Brusselse uitgaven naar onderwijs, cultuur en openbare orde gaat. Ruim een derde daarvan, oftewel net geen 214 miljoen euro, gaat naar onderwijs.

[125]

Het is niet mogelijk om de uitgaven in detail te bekijken. Er wordt wel verduidelijkt dat het geld vooral naar investeringen in gebouwen gaat, maar de cijfers worden niet in uitgaven van de VGC en uitgaven van de Cocof opgesplitst. Dat begrijp ik niet.

De burger weet dat het Nederlandstalige en het Franstalige onderwijs apart worden georganiseerd en gefinancierd door respectievelijk de VGC en de Cocof, de Vlaamse en de Franse Gemeenschap. We gaan er als Brusselaar prat op dat het Nederlandstalige onderwijs een kwaliteitsmerk is. Dat is in belangrijke mate te danken aan de enorme financiële inspanningen die Vlaanderen rechtstreeks en via de VGC voor dat

onderwijs levert. Vanuit die optiek begrijp ik niet waarom u ervoor kiest om die informatie niet online te zetten. Als u echt transparant wilt zijn, is het volledige plaatje wenselijk.

Waarom hebt u de uitgaven van het Brussels Gewest, de GGC, de VGC en de Cocof samengevoegd in een overkoepelende begroting? Wordt de budget.brussels-website nog aangepast zodat burgers zicht krijgen op wat de GGC, de VGC en de COCOF exact doen in Brussel? Zijn er plannen om op termijn ook de inkomsten en uitgaven van de gemeenten en de rechtstreekse uitgaven van de gemeenschappen in kaart te brengen?

[127]

De heer Sven Gatz, minister.- Het opzet van budget.brussels bestaat er inderdaad in om burgers die niet vertrouwd zijn met de overheidsfinanciën, op een zo eenvoudig mogelijke manier inzicht te geven in wat er met het geld van de Brusselse overheden gebeurt.

Het verschil met de overzichten die andere overheden soms publiceren, bestaat erin dat budget.brussels zich richt tot het brede publiek aan de hand van sterk vereenvoudigde grafieken en een toegankelijk taalgebruik. Het ontcijferen van websites zoals www.statistiekvlaanderen.be of vergelijkbare websites van de federale overheid vereist immers enige motivatie en voorkennis.

Doordat de nadruk ligt op eenvoud en toegankelijkheid, gaan bepaalde begrotingstechnische en institutionele finesses inderdaad enigszins verloren. Heel wat burgers vinden echter hun weg niet in de ingewikkelde Brusselse politieke structuren. Zo weten velen niet of het Brussels Gewest, de VGC, de GGC dan wel de Cocof bevoegd is voor de kinderbijslag, crèches, onderwijs en beroepsopleiding, laat staan dat ze op de hoogte zijn van de financiële stromen tussen de instellingen onderling. Weinigen zullen weten dat 37,5% van de inkomsten van de VGC afkomstig is van het Brussels Gewest. Daarom hebben we ervoor gekozen om met budget.brussels een globaal beeld te geven, ongeacht het bestuursniveau dat de uitgaven doet of de inkomsten ontvangt.

Op de website wordt wel aangegeven dat deze samengevoegde begroting de budgetten van de negentien gemeenten, bijvoorbeeld voor de financiering van de politie, en de directe uitgaven van de Vlaamse Gemeenschap enerzijds en de Federatie Wallonië-Brussel anderzijds, voor bijvoorbeeld onderwijs, niet bevat. Ik begrijp dat dat aanleiding tot vragen kan geven ook al wordt het duidelijk vermeld.

[129]

Als minister van Begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en bevoegd collegelid voor de GGC heb ik vooral werk willen maken van grotere transparantie ten behoeve van de burger. Ik zou gelijkaardige stappen van de VGC, de Cocof en de gemeenten zeker verwelkomen, maar u begrijpt dat het niet aan mij is om daarvoor initiatieven te nemen.

Ik sta open voor verbetering, maar zoals u al zei, hebben we afwegingen moeten maken. De voorbereiding nam meer dan een jaar in beslag. We gaan nu bekijken of de bijsturing nodig is.

Tot slot wil ik nog opmerken dat de hogere kostprijs van de werkmiddelen van de Brusselse overheden ook te maken heeft met de kleinere bevolking in vergelijking met andere gewesten. Als bijvoorbeeld VGC-welzijnsambtenaren voor Nederlandstalige Brusselaars werken, zullen ze per hoofd van de bevolking – en dus ook in de totale begroting – meer kosten dan een Vlaamse ambtenaar die voor zes miljoen mensen werkt. Als de GGC naar aanleiding van de zesde staatshervorming een systeem van kinderbijslag moet opzetten, zal de kostprijs per inwoner niet dezelfde zijn dan in het voorgaande Belgische systeem.

Ik ben bereid om rekening te houden met uw bedenkingen. Als we de leesbaarheid kunnen verhogen, wil ik dat zeker doen. Ik ben echter al tevreden met het resultaat, want het oorspronkelijke plan bleef beperkt tot het Brussels Gewest, zonder GGC, VGC en Cocof. Ik heb erop aangedrongen om ook de andere beleidsniveaus aan het initiatief toe te voegen.

[131]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- Ik begrijp dat u de afweging tussen duidelijke informatie en volledigheid moest maken. De website is een eerste stap, die aanbeveling verdient, maar ik begrijp dat u nog verder wilt gaan. Het zou goed zijn mocht de burger kunnen nagaan wie wat precies doet. Dat komt de transparantie ten goede.

U zegt dat de personeelskosten in een gewest met minder inwoners zwaarder doorwegen. Dat is een van de redenen waarom ik niets voor een eigen Brussels onderwijs voel en voorstander ben van het behoud van de band met de Vlaamse en Franse Gemeenschap. U hebt opdracht gegeven voor een onderzoek dat de meerkosten aan het licht zal brengen.

Bij een toekomstige staatshervorming moeten we in het achterhoofd houden dat het Brussels Gewest inderdaad maar 1 miljoen inwoners telt en dat het niet altijd voordelig is om een volledige eigen administratie uit te bouwen als we een beroep kunnen doen op de administraties van andere entiteiten.

Mijn felicitaties met het initiatief en ik moedig u aan om de diverse begrotingen nog transparanter te maken.

- *Het incident is gesloten.*

[137]

QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,

ET À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "le plan canicule de la Région de Bruxelles-Capitale".

[139]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Ma question n'est plus vraiment d'actualité, mais pourrait tout à fait l'être ! La fin du mois de juin et le début du mois de juillet 2021 ont été marqués par des vagues de chaleur intenses au Canada, plus particulièrement en Colombie britannique.

Chez nous, même si de fortes pluies ont été enregistrées cet été, les périodes estivales sont régulièrement marquées par de fortes chaleurs. La canicule de l'été 2003 a été enregistrée comme la plus importante en Belgique et s'est soldée par un bilan sanitaire et social avec une surmortalité exceptionnelle.

Dans ce contexte, des villes comme Paris ou, plus près, la Ville de Bruxelles, ont mis sur pied un plan canicule. Paris développe un plan à quatre niveaux : activation de la veille saisonnière, niveau renforcé d'alerte, alerte canicule et mobilisation maximale.

La Ville de Bruxelles active quant à elle son plan canicule dès que la température dépasse 28 degrés, avec une attention renforcée aux plus fragiles via un numéro de téléphone gratuit et le soutien des maisons de quartier.

À ce jour, quelles dispositions le gouvernement bruxellois a-t-il prises en cas d'urgence liée à un pic durable de chaleur ? Un plan canicule existe-t-il avec différents niveaux d'alerte, auxquels sont associées des actions coordonnées ? Quelles administrations - Iriscare, Service d'incendie et d'aide médicale urgente, Bruxelles Prévention et sécurité - mobilise-t-il le cas échéant ? Quelles instances du ressort de la sécurité régionale et de la santé chapeautent-elles ce plan ?

Une coordination avec les communes est-elle organisée afin d'apporter une réponse globale ? Existe-t-il, de même, une coordination avec les CPAS ? En cas de crise majeure, une coordination est-elle organisée avec les instances fédérales ?

Une cellule de crise est-elle mobilisable en cas de crise aigüe due à la chaleur ? Des campagnes de communication sont-elles prévues afin de toucher les plus vulnérables en cas de canicule ?

Une banque de données est-elle à la disposition de nos administrations, reprenant les personnes s'étant signalées ou signalées comme plus vulnérables d'un point de vue social - isolement, âge, pauvreté - et/ou de santé ?

[141]

Une banque de données de bénévoles et de soignants est-elle mobilisable afin de venir en aide aux personnes à risque ?

Des dispositifs visant le rafraîchissement sont-ils prévus : fontaines publiques, apport d'eau aux plus vulnérables, climatiseurs mobiles, salles de rafraîchissement, espaces publics ombragés temporaires ?

Si le dérèglement climatique mobilise le gouvernement à travers un plan climat à moyen et long termes, il s'agit aussi de parer aux urgences, notamment en cas de graves canicules, qui peuvent avoir des conséquences extrêmes sur la population.

[143]

M. Alain Maron, ministre.- Mme Barzin, votre question reste d'actualité, puisque les mesures de résilience face au réchauffement climatique sont constamment d'actualité, par essence.

La gestion des vagues de chaleur est assurée dans le cadre du plan forte chaleur et pics d'ozone. Ce plan est géré conjointement par le niveau fédéral et les Régions. Il a pour objectif d'anticiper ces conditions météorologiques particulières en prévoyant une série de mesures d'information et de prévention pour limiter

les effets sur la population, en particulier sur les enfants, les personnes âgées et/ou isolées qui sont les plus exposés aux risques.

Ce plan comporte trois phases opérationnelles :

- la phase de vigilance, du 15 mai au 30 septembre ;
- la phase d'avertissement en cas de forte chaleur prolongée. Celle-ci est déclenchée par la Cellule interrégionale de l'environnement (Celine) sur la base des prévisions de température de l'Institut royal météorologique ;
- la phase d'alerte, en cas de forte chaleur prolongée et de concentration importante d'ozone, qui est déclenchée sur avis des experts constituant les cellules d'évaluation du risque et de gestion du risque.

En Région bruxelloise, les messages diffusés par Celine sont relayés par Bruxelles Environnement, la Cocom et la Cocof, en vue d'informer les maisons de repos, les hôpitaux, les crèches, les centres de jour pour personnes handicapées, les CPAS, les services de soins à domicile ou d'accompagnement des sans-abri, etc. Outre les prévisions météorologiques et l'impact sur la qualité de l'air, les messages diffusés comportent des conseils de prévention pour limiter les risques liés à la chaleur. Une cellule de crise est mobilisable si nécessaire, mais elle relève des compétences fédérales.

Concernant les maisons de repos et maisons de repos et de soins en particulier, comme chaque année, une circulaire leur a été envoyée le 5 juillet dernier. Elle est téléchargeable sur le site internet d'Iriscare. Il s'agit tout d'abord des dispositions à prendre avant les phases du plan forte chaleur et pics d'ozone et pendant sa phase 1 (vigilance). Cette année, elle tient évidemment compte du contexte de la crise du Covid-19.

[145]

Chaque maison de repos doit, par exemple, disposer d'un référent canicule qui prend à l'intérieur de l'établissement toutes les dispositions nécessaires en concertation avec le médecin coordinateur et conseiller, ainsi que la direction. Chaque établissement doit en outre prévoir des endroits frais, entre 22 et 27 degrés, pour accueillir les résidents lors de canicules, avec un cohortage, s'il est d'application, pour séparer les résidents négatifs au Covid-19, suspects ou positifs. Une série de mesures sont ensuite à prendre pendant les phases 2 (avertissement) et 3 (alerte).

Je vous confirme que la circulaire est accessible en ligne.

La Cocom dispose bien d'une base de données reprenant les structures auxquelles les alertes doivent être envoyées. Le contact direct avec les personnes vulnérables est assuré quant à lui au niveau communal. Les citoyens sont invités à s'inscrire sur la liste de distribution de Celine afin d'être informés des alertes au smog ou en cas de fortes chaleurs et de pics d'ozone.

La Cocom ne dispose cependant pas encore d'une base de données de bénévoles et de soignants mobilisables. Il faut dire que les communes s'investissent beaucoup dans les actions de proximité et de prévention en cas de fortes chaleurs.

Vous m'interrogez également sur les mesures environnementales générales que nous prenons pour limiter les effets néfastes des canicules. Une étude réalisée par Bruxelles Environnement a mis en évidence que les températures de l'air sont plus élevées de 3 degrés en moyenne au centre de la Région de Bruxelles-Capitale

qu'à ses alentours ruraux en été. Des différences notables sont même enregistrées entre le piétonnier du centre-ville et la station de l'observatoire d'Uccle, et a fortiori la forêt de Soignes. Ce sont en particulier les températures minimales nocturnes qui sont plus élevées, avec des effets néfastes sur le sommeil et la santé des habitants.

[147]

Cette même étude a permis de cartographier le phénomène des îlots de fraîcheur et, inversement, des zones de chaleur dans la Région. Cette carte est disponible sur le site de Bruxelles Environnement. Combinée avec celle des zones de carence en espaces verts publics, elle permet de mieux cibler les investissements en matière de maillages vert et bleu. Ainsi, le programme de verdurisation de cours d'écoles, mené par Bruxelles Environnement en collaboration avec le service école de perspective.brussels, cible spécifiquement les quartiers qui sont le plus en carence de zones de fraîcheur.

Une multitude d'autres actions sont entreprises pour créer des oasis de fraîcheur, soit grâce à l'eau, avec des étangs de baignade, le marais Wiels, la remise à ciel ouvert de la Senne, etc., soit par des plans canopée et autres végétalisations de l'espace public.

Bruxelles Environnement poursuit l'inventaire de la canopée régionale, la banque de données des arbres, le manuel de l'arbre en ville, en collaboration avec les communes et Bruxelles Mobilité, pour reperméabiliser et végétaliser l'espace public.

Par ailleurs, ces questions sont progressivement intégrées dans les plans d'aménagement directeur.

Enfin, des partenariats sont en cours entre Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité et Vivaqua, afin d'installer des fontaines d'eau potable supplémentaires dans l'espace public et les parcs. Certaines communes sont extrêmement volontaires à ce niveau.

[149]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je ne peux qu'être satisfaite de l'organisation présentée par le ministre.

J'insiste toutefois sur la promotion de la base de données de bénévoles auprès des citoyens, notamment afin que les plus vulnérables puissent se raccrocher à ce dispositif en cas de forte canicule.

- *L'incident est clos.*